



Le + syndical

SYNEP

La Secrétaire nationale

Chères et chers collègues,

Le 31 octobre 2020, le SYNEP-CFE-CGC a interpellé le ministère sur 3 thèmes qui nous interrogent tous en ce moment. Les réponses détaillées sont consultables sur notre site :

http://www.synep.org/reponses_du_ministere.pdf

Bien que la plupart des réponses du Ministère nous ait renvoyé à son site internet avec le protocole sanitaire du 2 novembre 2020 et à la FAQ actualisée, le SYNEP-CFE-CGC remercie le ministère d'avoir entendu ses questions et sa promptitude à lui répondre.

Cependant, nous ne pouvons nous satisfaire pleinement de ces réponses. Oserait-on lui rappeler que si nous avions les réponses attendues sur le site ministériel nous ne lui aurions pas adressé ce courrier ?

Sa réponse concernant la demande de matériel en cas de cours en distanciel et en hybride est-elle un gag ?

« Dans le cadre des travaux en cours dans le cadre de l'agenda social, le versement d'une prime d'équipement informatique attribuée à tous les enseignants est envisagé. Elle pourrait permettre aux enseignants de s'équiper progressivement et de renouveler entièrement leur équipement sur une durée de trois à quatre années selon le matériel utilisé. Cette aide à l'acquisition et au fonctionnement du matériel informatique contribuera ainsi à l'exercice du métier d'enseignant, dans un contexte d'évolution des pratiques pédagogiques. Le premier versement pourrait s'effectuer en janvier 2021. »

Non seulement, rien n'est prévu concrètement mais tout est « hypothétique » et « envisagé ». Dans l'urgence de l'immédiat à laquelle nous sommes confrontés actuellement, le ministère prévoit un « équipement progressif » sur « 3 ou 4 ans selon le matériel utilisé ».

Le SYNEP CFE-CGC reconnaît certes l'anticipation de Monsieur Blanquer dans le cas d'un éventuellement re-confinement en 2024 mais ce que nous constatons, c'est qu'aujourd'hui les enseignants et la majorité des élèves n'ont pas le matériel nécessaire pour assurer ou suivre de manière satisfaisante leurs cours en distanciel et que les établissements ne sont pas équipés pour l'enseignement hybride. Notre ministre n'avait-il pourtant pas clamé haut et fort en mars 2020 que déjà « tout était prêt ? ».

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org



Le + syndical

SYNEP

La Secrétaire nationale

Depuis, la situation sanitaire a évolué dans les lycées : Monsieur Blanquer a laissé des possibilités variées aux établissements afin qu'ils mettent en place des modalités d'enseignements à distance ou en présentiel, permettant de limiter la propagation de la COVID-19, tout en assurant 50% minimum d'enseignement en présentiel par élève.

Logiquement, cette mise en place doit se faire en concertation avec les équipes pédagogiques. Mais nous sommes déjà informés que dans certains établissements, ce n'est pas le cas.

Il est inadmissible que les principaux acteurs ne soient pas sollicités !

Aussi le SYNEP-CFE-CGC vous incite à interpeller vos représentants du personnel, les membres du CSE, votre direction pour organiser une réunion extraordinaire afin d'établir cette concertation.

Cordialement

Sylvie Turowski
Secrétaire Nationale
SYNEP CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org